



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

RÉGION DE GENDARMERIE DE BRETAGNE

Division de l'appui opérationnel

Bureau du budget et de l'administration

Section administration

85, Bd Clemenceau

35000 RENNES CEDEX

Tél. : 02 99 32 53 73

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES CCTP

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

OBJET DU MARCHÉ :

**Création de locaux au profit de la Région de gendarmerie de
Bretagne à Rennes (35)**

Lot n°1 : Cloisons, Menuiseries bois, Plafond

n° de référence du marché : 2026-TRVX-2

CCAG de référence appliqué au présent marché : Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux.

SOMMAIRE

<u>Article1 - Objet / Présentation du marché.....</u>	<u>3</u>
1.1 Nature et lieu de l'opération.....	3
1.2 Connaissance des sites concernés.....	3
<u>Article2 - Prescriptions générales.....</u>	<u>3</u>
2.1 Documents généraux.....	3
2.2 Prescriptions concernant les matériaux.....	4
2.3 Prescriptions concernant la mise en œuvre.....	4
2.4 Limites des prestations.....	4
2.5 Obligations du titulaire.....	4
2.6 Connaissance des lieux.....	5
2.7 Responsabilité.....	5
2.8 Erreurs ou omissions dans les documents de consultation.....	5
2.9 Nettoyage du chantier.....	5
<u>Article3 - Prescriptions particulières.....</u>	<u>5</u>
3.1 Note préliminaire.....	5
3.2 Consistance des travaux.....	5
3.3 Obligations propres au titulaire.....	6
3.4 Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).....	6
<u>Article4 - Description des travaux - Cloisons.....</u>	<u>7</u>
4.1 Dépose des blocs-portes existants.....	7
4.2 Condamnation des baies.....	8
4.3 Rebouchage pour condamnation ascenseur.....	9
4.4 Création d'ouvertures.....	10
4.5 Renforcement par doublages des cloisons existantes.....	11
4.6 Création de cloisons.....	12
4.7 Raccords de doublage autour des menuiseries extérieures.....	14
<u>Article5 - Description des travaux – Menuiseries intérieures.....</u>	<u>15</u>
5.1 Pose de blocs-portes.....	15
5.2 Pose de plinthes.....	16
<u>Article6 - Description des travaux – Plafond.....</u>	<u>17</u>
6.1 Pose de faux-plafonds.....	17
<u>ANNEXE.....</u>	<u>18</u>

Article1 - Objet / Présentation du marché

1.1 Nature et lieu de l'opération

Le présent marché a pour objet la réalisation de la mission suivante :

**Travaux relatifs à la création de locaux au profit de
la région de gendarmerie de Bretagne à Rennes (35).**

Groupes de marchandise :

37.03.04 Petits travaux de maçonnerie, cloisons, plâtrerie, carrelage ;

37.03.02 Petits travaux de menuiserie (bois, aluminium, PVC).

Codes CPV principaux :

45421141-4 Travaux de cloisonnement ;

45421000-4 Travaux de menuiserie ;

45421146-9 Mise en place de plafonds suspendus.

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernent les travaux de cloison, menuiserie bois et plafond.

1.2 Connaissance des sites concernés

Le titulaire est réputé connaître les lieux d'exécution et l'importance des prestations à exécuter et de toutes sujétions d'exécution.

Le titulaire devra exécuter sans exception, ni réserve et comme étant compris dans le prix, toutes les prestations prévues dans le présent CCTP. Il est, notamment, précisé qu'aucun supplément ne sera accordé pour des sujétions d'exécution qui pourraient être découvertes lors de la réalisation de ces prestations.

Article2 - Prescriptions générales

2.1 Documents généraux

Le titulaire du présent lot doit avoir pleine et entière connaissance des dispositions légales et de la réglementation relative à la construction en vigueur à la date d'obtention du dernier permis de construire ou de la dernière déclaration de travaux, en particulier :

- Des lois et décrets, ainsi qu'un certain nombre de textes qui font force de loi, bien qu'ils n'en portent pas le nom, notamment le Code Civil dont certains articles intéressent la construction ainsi que le Code de l'Urbanisme et de la construction.
- Des arrêtés et circulaires :
 - Ministériels ;
 - Préfectoraux ;
 - Municipaux,
-

Ainsi doivent être appliqués :

- Les documents techniques unifiés et/ou RREF qu'ils fassent l'objet d'une norme ou non, comprenant les Cahiers des Clauses Spéciales, les règles de calcul, les mémentos, les guides, les instructions, etc ;

- Les normes Européennes CE, les normes Françaises AFNOR et toutes les Normes NF, qu'elles soient homologuées, ou seulement expérimentales ;
- Toutes les règles de l'art et règles professionnelles, cahier des charges, prescriptions techniques ou recommandations professionnelles ;
- Tout autre document rendu obligatoire par les assureurs pour la prise en garantie des ouvrages.

2.2 Prescriptions concernant les matériaux

Généralités

Dans tous les cas, les provenances, natures et qualités des matériaux à mettre en œuvre seront fournies à l'agrément du maître d'œuvre (MOE). Ils devront toujours être conformes aux normes françaises ou bénéficier d'un avis technique.

Tous les essais demandés seront à la charge de l'entreprise. Tous les matériaux ou travaux qui ne rempliront pas les conditions stipulées au règlement et au CCTP seront refusés, démolis et refaits aux frais du titulaire.

Pour assurer une parfaite uniformisation en teinte de l'ensemble, il est recommandé par le fabricant d'utiliser les mêmes numéros de lots sur une même face.

Choix des matériaux

Les produits mis en œuvre seront de première qualité non éventée de marque solidement établie, devront avoir reçu l'agrément du CSTB et seront couverts par la garantie de ces produits. Cette garantie étant à remettre au moment des opérations préalables de réception.

Au cas où le titulaire exprimerait son désir de substituer l'un des produits de référence par un produit équivalent, il devra apporter la preuve que ce dernier possède des qualités techniques et des garanties offertes au moins équivalentes.

2.3 Prescriptions concernant la mise en œuvre

Les supports seront sains, propres et dépoussiérés, exempts de souillures, taches ou traces pouvant nuire à l'aspect de finition recherché.

Les travaux prévus pour la réalisation des ouvrages décrits, nécessitent l'installation et l'utilisation d'échafaudages. Ceux-ci appartenant au titulaire du présent lot ou loués, seront mis en place dès nécessité par ce dernier. Ils devront être en parfait état d'entretien et bénéficiant de certificats de conformités requis suivant leur importance. Le titulaire aura à sa charge toutes suggestions d'échafaudage et d'approvisionnement utiles à la réalisation de ces travaux.

2.4 Limites des prestations

Il est rappelé que le titulaire du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages concernant ces prestations. Ces travaux comprendront l'intégralité des ouvrages et devront assurer le complet et parfait achèvement conformément aux règles de l'art.

2.5 Obligations du titulaire

Le titulaire est réputé s'être assuré qu'il n'y a ni de manque, ni de double emploi dans les prestations fournies au titre de ce lot du marché dont il est responsable afin d'assurer un achèvement complet des travaux dans les règles de l'art et pour la bonne construction.

Le titulaire est tenu de prévoir dans ses dépenses tout ce qui doit normalement entrer dans le prix d'une construction à forfait pour les travaux du présent lot.

Il devra également prévoir tous les ouvrages provisoires (échafaudages, coffrages, étalements et autres supports) nécessaires à la réalisation des travaux.

2.6 Connaissance des lieux

Le titulaire s'engage dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, il a l'obligation de s'être assuré personnellement sur place de la nature des lieux et de toutes sujétions en résultant, notamment :

- les contraintes liées à l'environnement ;
- les possibilités d'accès.

Il ne pourra jamais arguer que des erreurs ou des omissions puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de suppléments sur ses prix.

2.7 Responsabilité

Le titulaire du présent lot demeure responsable des dégradations causées sur les propriétés voisines, sur la voie publique ou sur les bâtiments et les ouvrages mitoyens. Il reste également responsable civilement de tous les accidents matériels ou corporels du fait de ses travaux.

2.8 Erreurs ou omissions dans les documents de consultation

Le maître d'œuvre est responsable des documents qu'il fournit. Toutefois, le soumissionnaire a l'obligation de vérifier, avant toute remise de prix et exécution des travaux, que les documents ne contiennent pas d'erreurs, d'omissions ou de contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art. S'il relève des erreurs, omissions ou contradictions, il doit les signaler immédiatement au maître d'œuvre, par écrit recommandé. Faute d'avoir rempli ces conditions, le titulaire se verra tenu comme responsable et ne pourra arguer d'aucun supplément pendant et après l'exécution des travaux.

2.9 Nettoyage du chantier

Le titulaire doit le nettoyage du chantier pendant et après son intervention sur sa zone de travaux. En conséquence, il effectuera tous les nettoyages de propreté, tant intérieurs qu'extérieurs, durant le cours de ses travaux et après l'exécution des travaux.

Il aura également à sa charge la dépose et l'enlèvement de ses protections provisoires, mais seulement dans le cas où cette dépose est nécessitée pour la poursuite des travaux. Dans le cas contraire, la dépose et l'enlèvement des protections provisoires seront réalisés en fin de chantier.

Le titulaire aura également à sa charge la dépose et l'enlèvement de ses déchets de chantier.

Pour rappel : Les travaux s'effectueront en site occupé, les entreprises devront prévoir à leur offre tous moyens (protection, nettoyage...) permettant de limiter au maximum les nuisances pouvant découler de leurs interventions.

Article3 - Prescriptions particulières

3.1 Note préliminaire

Le soumissionnaire du présent lot est tenu de prendre connaissance des CCTP des autres corps d'état ayant des répercussions sur son propre lot, avant la remise de son offre et pendant l'exécution des travaux. La méconnaissance de ces pièces ne pourra être admise comme justification pour une demande de supplément de prix.

La manutention, le levage, la distribution de ces équipements, la fourniture des fluides, le nettoyage de ses ouvrages après pose, le nettoyage des locaux dans lesquels il est intervenu, sont à la charge du présent lot.

3.2 Consistance des travaux

Les travaux comprennent la fourniture et la pose de cloisons, menuiseries intérieures, faux-plafonds suspendus ainsi que tous les travaux accessoires s'y rattachant.

Le titulaire du présent lot doit fournir aux titulaires du lot 2 « Serrurerie – Métallerie » et du lot 3 « Menuiseries Extérieures » toutes les indications utiles pour la pose, permettant une incorporation correcte sans difficulté. Il doit aussi le montage et la distribution aux étages de ses matériaux.

Les prix comprennent tous les travaux accessoires et façon de prototype, transport, réglages, mises en jeu, nettoyage après exécution des ouvrages ainsi que la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception.

Il appartient au titulaire du présent lot de prendre connaissance en détail de l'ensemble des CCTP des autres corps d'état. La méconnaissance de ces pièces ne pourra être admise comme justification pour une demande de supplément de prix.

3.3 Obligations propres au titulaire

Il est expressément rappelé que le titulaire de ce lot n'est pas un simple fournisseur, mais qu'il reste dans l'exécution de ses travaux, un spécialiste avisé et un technicien d'une pratique éprouvée.

Ses connaissances lui font un devoir de signaler en temps utile au maître d'œuvre, les erreurs ou omissions concernant les dispositifs adoptés par le.s titulaire.s des autres lots, en ce qu'elles pourraient entraîner de difficultés pour la mise en place de ses ouvrages.

Il doit toutes les prestations annexes suivantes indispensables à la réalisation de ses ouvrages :

- le stockage correct des matériaux en locaux couverts ;
- la coordination avec les titulaires des autres lots avant passation de ses commandes et la vérification des côtes pour s'assurer que les ouvrages prévus à son lot peuvent être mis en œuvre sans problème ;
- le contrôle du tracé et de l'implantation au sol des huisseries et bâtis, ainsi que leur verticalité ;
- les plans d'exécution cotés de ses ouvrages ;
- la vérification systématique des sens d'ouverture des portes et signaler au Maître d'œuvre en cas de doute ;
- les jeux nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages, pendant la période de garantie ;
- le remplacement ou la réparation des ouvrages dégradés pendant la période des travaux, à charge du présent lot de se retourner contre le ou les responsables pour obtenir réparation financière des dommages subis ;
- le remplacement systématique pur et simple des ouvrages comportant des éclats, épaufrures et autres défauts ;
- la fourniture des différents PV de réaction au feu, acoustique et résistance à l'effraction des matériaux mis en œuvre, chaque document portant clairement la mention de l'ouvrage auquel il se rapporte, accompagné de plans de localisation format A3.

3.4 Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

Le titulaire est tenu de fournir, pour tous les ouvrages, avant la réception, un (1) exemplaire papier et un (1) exemplaire numérique (type clé USB) du DOE.

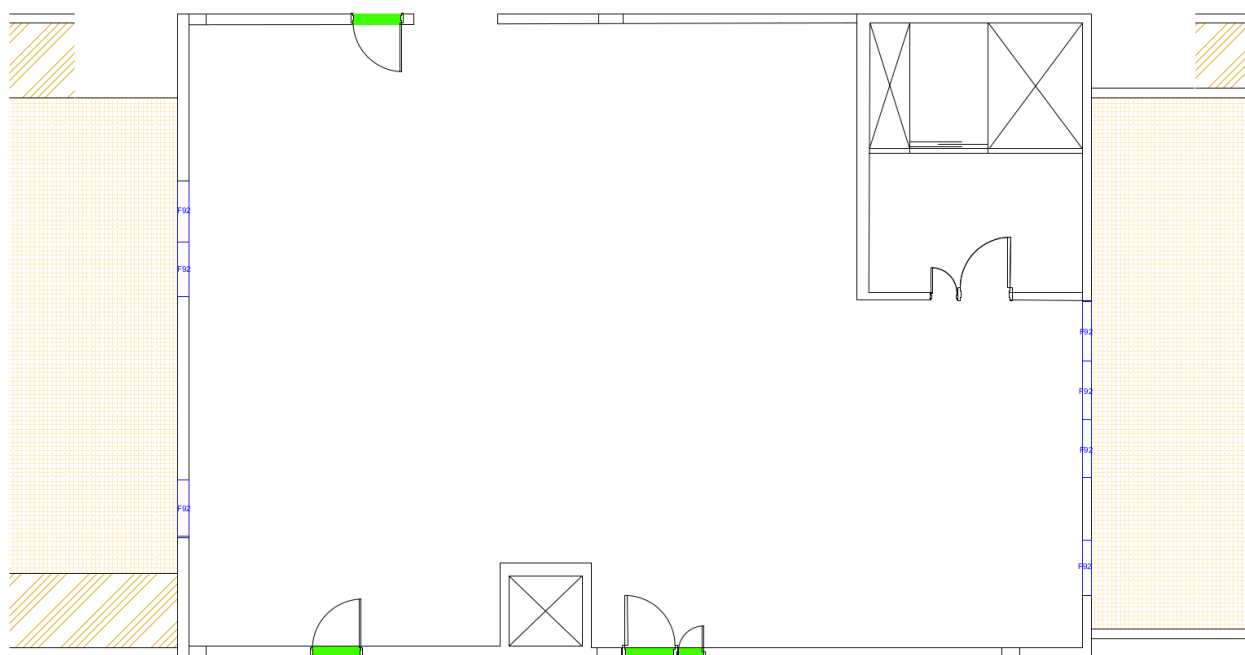
Celui-ci devra contenir :

- Les plans d'exécution mis à jour (plans de recollement) ;
- Les notices techniques ;
- Les fiches produits et équipements installés ;
- Les consignes d'exploitation et de maintenance ;
- Les PV d'essais feu, acoustiques et certificat de conformité CR3 et CR4 des ouvrages mis en œuvre ;
- Tous documents techniques exigés par le service prescripteur.

Article4 - Description des travaux - Cloisons

4.1 Dépose des blocs-portes existants

- La prestation comprend la dépose complète des portes pleines existantes, incluant les vantaux, huisseries, dormants, couvre-joints, quincaillerie et accessoires associés ;
- Les travaux seront réalisés avec toutes précautions nécessaires afin de ne pas détériorer les ouvrages conservés : maçonneries, cloisons, sols, plafonds et équipements adjacents notamment ;
- La dépose sera effectuée par démontage soigné, sans arrachage brutal, sauf indication contraire ou impossibilité technique constatée. Les éléments déposés seront triés, évacués et éliminés vers des filières agréées, conformément à la réglementation en vigueur sur la gestion des déchets de chantier ;
- Les réservations, percements et scellements existants seront rebouchés après dépose, avec des matériaux compatibles avec les supports, afin de laisser des surfaces propres et prêtes à recevoir les ouvrages ultérieurs ;
- Le titulaire assurera le nettoyage des zones d'intervention après travaux et le maintien de la propreté du chantier pendant toute la durée des opérations ;
- Les interventions seront réalisées dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation du travail.



Légende :
 Blocs-portes déposés

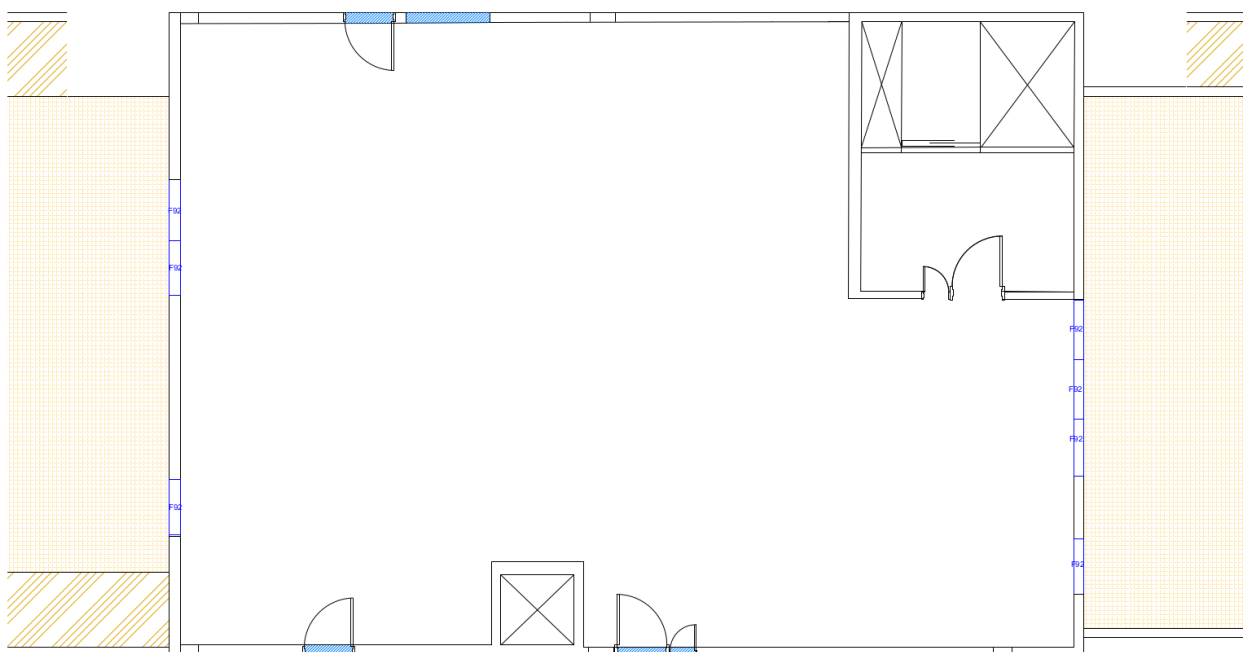
Destinataire : L. SCHNEIDER	Projet d'aménagement - Caserne RENNES Guillaudot		
	Région de Bretagne - Bureau de l'immobilier et du logement		
	Vue en plan - Dépose blocs-portes		
	Version	3.0	30/04/2026
Echelle : 1/50e	Version	4.0	01/06/2026
Format A3			

4.2 Condamnation des baies

- La prestation comprend la condamnation complète et définitive des baies concernées ;
- Les baies seront obstruées par ossature métallique ou bois, dimensionnées et fixées de manière rigide et pérennes aux supports existants ;
- La fermeture sera réalisée par plaques de plâtre de même nature, épaisseur et performances que la cloison existante, mises en œuvre sur les deux faces ;
- Les ouvrages comprendront le traitement complet des joints, bandes et enduits, assurant une continuité parfaite des parements existants ;
- Les performances acoustiques, thermiques et coupe-feu de la paroi existante devront être maintenues ou reconstituées le cas échéant ;
- Les condamnations seront réalisées de manière irréversible, ne permettant pas la remise en service des portes sans travaux destructifs.

Caractéristiques techniques :

- Rail R48 ; Montants M48/35, entraxe 400mm
- Parement constitué de deux plaques de plâtre type BA13 standard, sur chaque face
- Compris isolation par panneaux de laine de verre 1x45 mm pour isolation phonique 42dB(A) minimum
- Classement au feu EI60 (Coupe feu 60 minutes)
- Enduit joint
- Bandes à joint



Légende :

 Condamnation

Destinateur : L. SCHMEISSER	Projet d'aménagement - Caserne RENNES Guillaudot		
 Echelle : 1/50e Format A3	Région de Bretagne - Bureau de l'immobilier et du logement		
	Vue en plan - Condamnation		
	Version	3.0	30/04/2026
	Version	4.0	01/06/2026

4.3 Rebouchage pour condamnation ascenseur

- La prestation comprend le renforcement des cloisons existantes par doublage, afin d'améliorer leurs performances mécaniques, acoustiques ou fonctionnelles ;
- Le doublage sera réalisé par la pose d'un parement complémentaire, avec isolant, fixé sur ossature ou directement sur support selon les prescriptions techniques ;
- Avant intervention, le titulaire vérifiera la compatibilité du support existant et signalera toute anomalie pouvant compromettre la bonne exécution des travaux ;
- Les raccords avec les ouvrages existants (sols, plafonds, menuiseries, cloisons adjacentes) seront exécutés avec soin afin d'assurer une continuité parfaite des surfaces ;
- Les finitions comprendront le traitement des joints, rebouchages et reprises, laissant des supports propres et prêts à recevoir les finitions ultérieures.

Caractéristiques techniques :

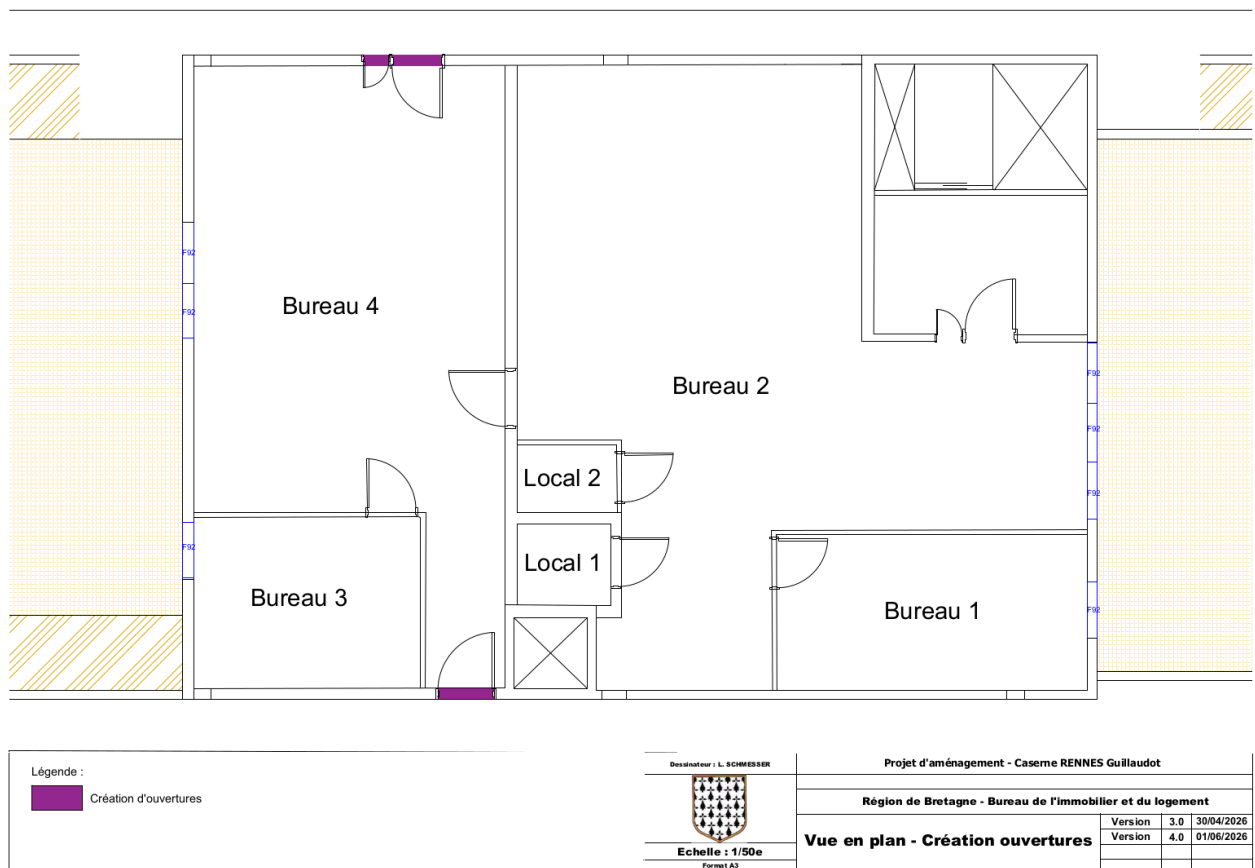
- *Rail R90 ; Montants M48/50, entraxe 300mm*
- *Parement constitué d'une plaque de plâtre type BA13 standard doublé de deux plaques type Knauf Sûreté ou équivalent*
- *Compris isolation par panneaux de laine de verre 1x45 mm*
- *Vis TTPC 35 mm*
- *Vis TRPF 9,5*
- *Enduit joint*
- *Bandes à joint*



Photographies de la porte d'ascenseur existante

4.4 Création d'ouvertures

- La prestation comprend la création complète d'ouvertures dans les parois existantes (cloison ou mur), destinées à recevoir ultérieurement des portes, selon dimensions et implantation définies ;
- Les travaux incluent la démolition partielle et soignée de l'ouvrage existant, y compris parements, ossatures, enduits et éventuels habillages, sans dégradation des ouvrages conservés ;
- La nature de la paroi (cloison légère, maçonnerie, béton ou équivalent) sera identifiée avant intervention ; toute incompatibilité ou contrainte structurelle devra être signalée à la maîtrise d'œuvre avant exécution ;
- Les ouvertures seront réalisées aux dimensions finies adaptées aux portes à poser, en tenant compte des tolérances de pose du dormant ;
- La création comprendra la mise en place de renforts nécessaires (linteau, montants, ossatures, chevêtres ou éléments structuraux équivalents) afin d'assurer la stabilité et la pérennité de l'ouvrage ;
- Les tableaux, linteaux et embrasures seront réalisés, dressés et aplombés, prêts à recevoir l'huissierie des futures portes ;
- Les reprises de cloisons, enduits et parements autour des ouvertures seront exécutés de manière à assurer une continuité parfaite avec l'existant ;
- Les performances acoustiques, thermiques et coupe-feu des parois existantes devront être maintenues ou reconstituées le cas échéant ;
- L'ouvrage sera livré propre, stable et prêt à recevoir la pose des portes.



4.5 Renforcement par doublages des cloisons existantes

- La prestation comprend le renforcement des cloisons existantes par doublage, afin d'améliorer leurs performances mécaniques, acoustiques ou fonctionnelles ;
- Le doublage sera réalisé par la pose d'un parement complémentaire, avec isolant, fixé sur ossature ou directement sur support selon les prescriptions techniques ;
- Avant intervention, le titulaire vérifiera la compatibilité du support existant et signalera toute anomalie pouvant compromettre la bonne exécution des travaux ;
- Les raccords avec les ouvrages existants (sols, plafonds, menuiseries, cloisons adjacentes) seront exécutés avec soin afin d'assurer une continuité parfaite des surfaces ;
- Les finitions comprendront le traitement des joints, rebouchages et reprises, laissant des supports propres et prêts à recevoir les finitions ultérieures.

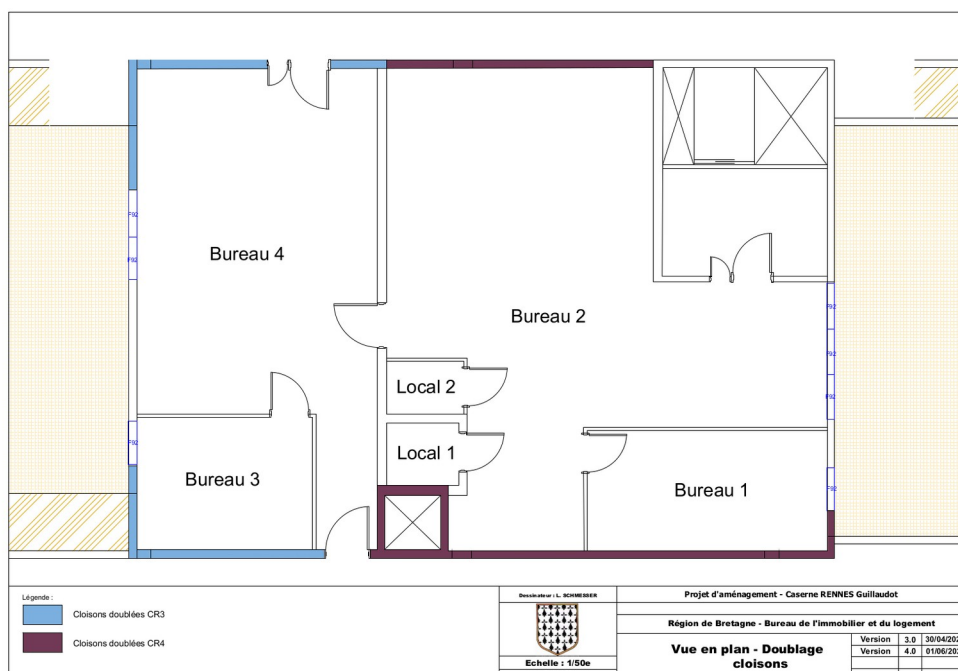
Caractéristiques techniques :

Cloisons CR3

- Rail R70 ; Montants M48/35, entraxe 600mm
- Parement constitué d'une plaque de plâtre type BA13 standard doublé d'une plaque type Knauf Sûreté ou équivalent
- Compris isolation par panneaux de laine de verre 1x45 mm
- Vis TTPC 35 mm
- Vis TRPF 9,5
- Enduit joint
- Bandes à joint

Cloisons CR4

- Rail R90 ; Montants M48/50, entraxe 300mm
- Parement constitué d'une plaque de plâtre type BA13 standard doublé de deux plaques type Knauf Sûreté ou équivalent
- Compris isolation par panneaux de laine de verre 1x45 mm
- Vis TTPC 35 mm
- Vis TRPF 9,5
- Enduit joint
- Bandes à joint



4.6 Création de cloisons

- La prestation comprend la création de cloisons neuves, conformément aux plans et documents fournis, y compris ossatures, parements, isolants et tous accessoires nécessaires à leur parfaite finition ;
- Les cloisons seront réalisées en matériaux adaptés à l'usage des locaux (plaques de plâtre, cloisons sèches ou équivalent, certifiées CR3 le cas échéant), avec performances acoustiques et mécaniques conformes aux prescriptions du projet ;
- Le titulaire assurera la mise en place des ossatures, leur fixation aux supports existants (sols, murs, plafonds) et le respect de l'alignement, de la planéité et de l'aplomb des ouvrages ;
- Les réservations et incorporations de réseaux (électricité, courants faibles, etc.) seront prévues et exécutées en coordination avec les lots concernés ;
- Les cloisons seront livrées prêtes à peindre, avec joints traités, surfaces planes et sans défauts apparents ;
- L'ensemble des travaux sera réalisé dans le respect des règles de l'art, des normes en vigueur et des prescriptions de sécurité.

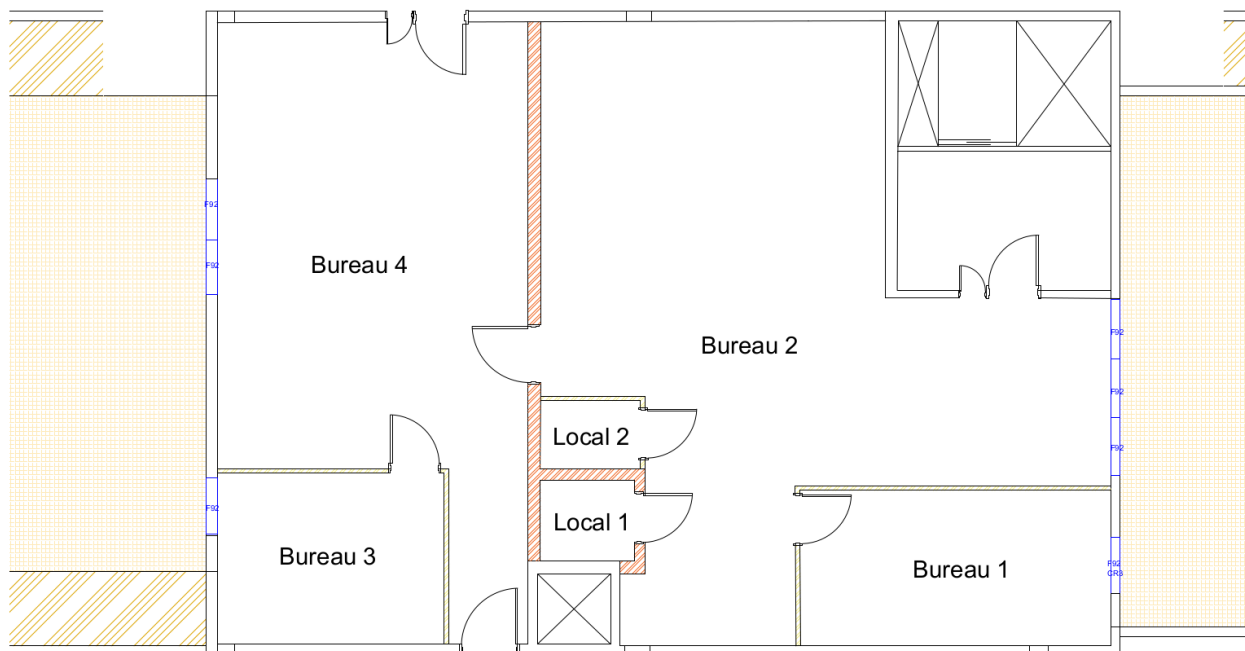
Caractéristiques techniques :

Cloisons CR3 120/48

- *Rail R70 ; Montants M48/35, entraxe 600mm*
- *Parements constitués d'une plaque de plâtre type BA13 standard doublé d'une plaque type Knauf Sûreté ou équivalent*
- *Compris isolation par panneaux de laine de verre 1x45 mm*
- *Vis TTPC 35 mm*
- *Vis TRPF 9,5*
- *Enduit joint*
- *Bandes à joint*

Cloisons « classiques » 98/48

- *Rail R48 ; Montants M48/35, entraxe 400mm*
- *Parement constitué de deux plaques de plâtre type BA13 standard, sur chaque face*
- *Compris isolation par panneaux de laine de verre 1x45 mm*
- *Enduit joint*
- *Bandes à joint*
- *Classement de résistance au feu : EI60*
- *Isolation acoustique : Ra=47 dB*



Légende :

- Cloisons CR3 créées
- Cloisons "simple" créées

Destinateur : L. SCHMEISSER	Projet d'aménagement - Caserne RENNES Guillaudot		
	Région de Bretagne - Bureau de l'immobilier et du logement		
	Version	3.0	30/04/2026
	Version	4.0	01/06/2026
Echelle : 1/50e	Vue en plan - Création cloisons		
Format A3			

4.7 Raccords de doublage autour des menuiseries extérieures

- La prestation comprend la réfection des parements plâtre, isolants et tous accessoires nécessaires à leur parfaite finition autour des menuiseries extérieures remplacées dans le cadre du projet ;
- Les raccords seront réalisés au droit des menuiseries, remplacées par le lot 3 « Menuiserie extérieures », pour finition intérieure latérale et zénithale ;
- Les raccords seront réalisés en matériaux adaptés à l'usage des locaux (plaques de plâtre, cloisons sèches ou équivalent, certifiés CR3 le cas échéant), avec performances acoustiques et mécaniques conformes aux prescriptions du projet ;
- Le titulaire assurera la mise en place des ossatures, leur fixation aux supports existants (sols, murs, plafonds) et le respect de l'alignement, de la planéité et de l'aplomb des ouvrages ;
- Les réservations et incorporations de réseaux (électricité, courants faibles, etc.) seront prévues et exécutées en coordination avec les lots concernés ;
- Les ouvrages seront livrés prêts à peindre, avec joints traités, surfaces planes et sans défauts apparents ;
- L'ensemble des travaux sera réalisé dans le respect des règles de l'art, des normes en vigueur et des prescriptions de sécurité.

Caractéristiques techniques :

- *Rail R48 ; Montants M48/35*
- *Parements constitués d'une plaque de plâtre type BA13 standard*
- *Compris isolation par panneaux de laine de verre*
- *Vis TTPC 35 mm*
- *Vis TRPF 9,5*
- *Enduit joint*
- *Bandes à joint*



Photographie état actuel

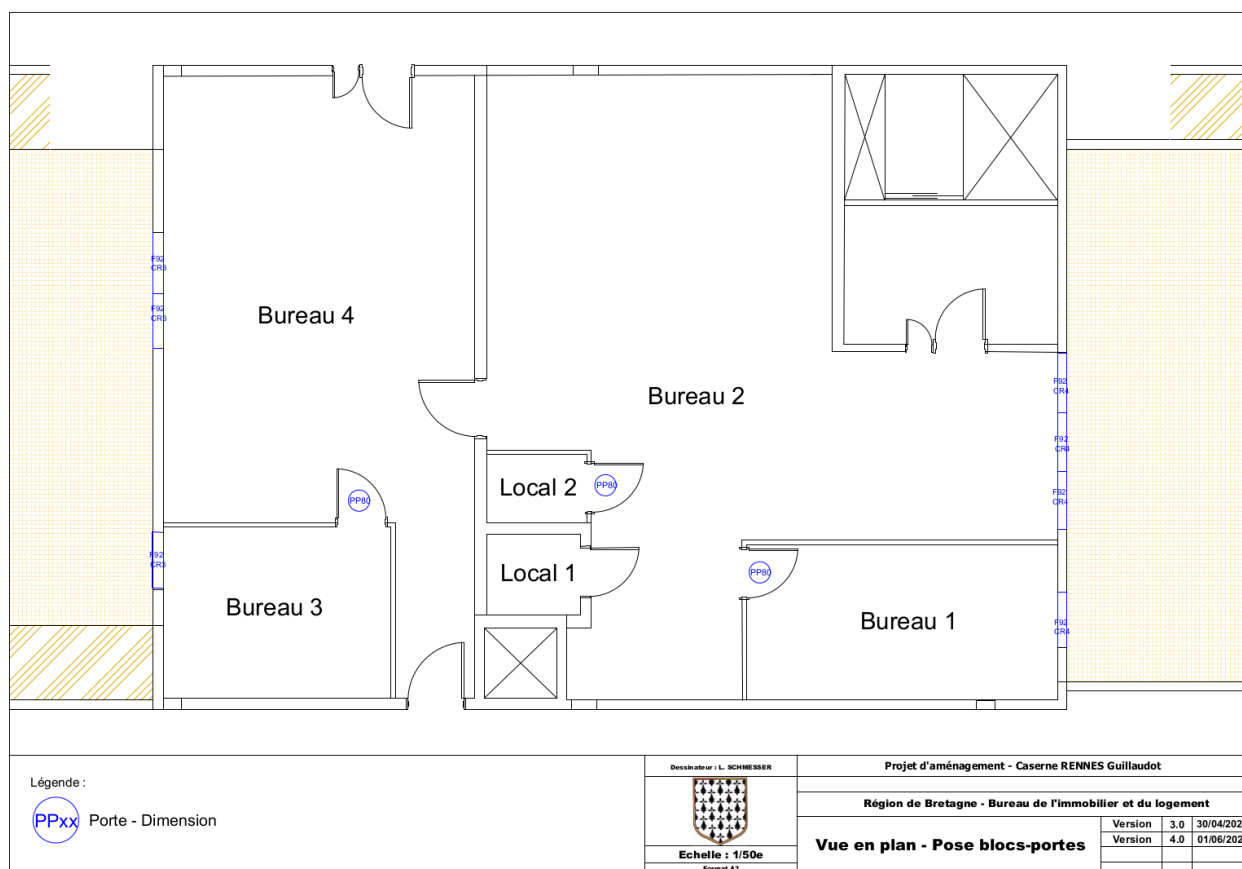
Article5 - Description des travaux – Menuiseries intérieures

5.1 Pose de blocs-portes

- La prestation comprend la fourniture et la pose des portes, y compris blocs-portes, huisseries, vantaux, quincailleries, joints et accessoires nécessaires ;
- Les portes seront posées dans les cloisons ou murs prévus, avec réglage précis de l'aplomb, du niveau et du jeu de fonctionnement ;
- La mise en œuvre devra garantir un fonctionnement fluide, une fermeture correcte et une bonne tenue mécanique dans le temps ;
- Les raccords entre huisseries et supports seront calfeutrés et rebouchés de manière soignée ;
- Les ouvrages seront livrés propres, réglés et opérationnels, sans détérioration des ouvrages adjacents.

Caractéristiques techniques :

- Bloc-porte 1 vantail porte pleine finition stratifiée ; isolation phonique 38 dB(A)*
- 1 ensemble béquille double*
- 1 serrure cylindre européen livrée avec 3 clefs non reproductibles.*
- 3 paumelles acier*
- Dimensions : 0.83 x ht 2.04 ml (passage libre : 0.80 ml)*
- Performance Coupe Feu : E30 (Pare flamme 1/2 heure)*



5.2 Pose de plinthes

- La prestation comprend la fourniture et la pose de plinthes en périphérie des locaux concernés, incluant les éléments droits, angles rentrants et sortants, pièces de jonction et tous accessoires nécessaires à une finition complète ;
- Les supports seront préalablement vérifiés et préparés si nécessaire afin de garantir une bonne adhérence et un alignement régulier ;
- La fixation sera réalisée par collage, adapté à la nature du support des plinthes, conformément aux prescriptions du fabricant ;
- Les découpes et ajustements seront exécutés avec soin, notamment au droit des huisseries, angles, poteaux et éléments techniques, afin d'assurer des raccords précis et esthétiques ;
- Les joints éventuels seront réalisés proprement (mastic, coupes d'onglet, raccords) afin d'obtenir une finition soignée et continue ;
- Les plinthes devront présenter un alignement régulier, sans jour excessif entre le mur et la plinthe, ni défaut d'aspect ;
- Le titulaire assurera la protection des revêtements de sol et des ouvrages adjacents pendant les travaux ;
- Le titulaire assurera le nettoyage des zones d'intervention après travaux et le maintien de la propreté du chantier pendant toute la durée des opérations ;
- Les interventions seront réalisées dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation du travail en vigueur.

Caractéristiques techniques :

- *Plinthes en MDF prêt à peindre, grain fin, chants poncés*
- *Hauteur : 85 mm (± 2 mm)*
- *Épaisseur : 12 ou 15 mm selon modèle*
- *Collage par mastic polymère MS haute performance*
- *Joint acrylique en partie supérieure*

6.1 Pose de faux-plafonds

- La prestation comprend la fourniture et la pose de faux-plafonds suspendus, incluant l'ossature métallique (profilés porteurs et entretoises), les suspentes, les cornières de rive, les éléments de fixation, ainsi que les dalles ou les panneaux et tous les accessoires associés ;
- Les travaux comprendront l'implantation et le traçage de niveaux, la fixation des suspentes sur la structure porteuse existante (dalle béton ou plancher), ainsi que la mise en place et le réglage de l'ossature afin d'assurer une parfaite planéité ;
- Les travaux comprendront également des retombées BA13 en parties Nord et Sud afin de permettre l'installation des menuiseries extérieures toute hauteur ;
- Le faux plafond sera mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant et aux normes en vigueur, notamment en ce qui concerne les entraxes, charges admissibles et tolérances de planéité ;
- Les découpages nécessaires pour l'intégration des luminaires, grilles de ventilation, détecteurs, trappes de visite ou autres équipements techniques seront réalisés avec soin afin d'obtenir une finition nette et précise ;
- Les réservations et renforts nécessaires à la fixation d'équipements intégrés au plafond seront prévus et exécutés dans le cadre de la prestation ;
- Les matériaux seront stockés et manipulés dans des conditions adaptées afin d'éviter toute détérioration avant leur mise en œuvre ;
- L'ensemble devra présenter un aspect fini soigné, un alignement régulier et une planéité conforme aux exigences du projet ;
- Le titulaire assurera le nettoyage des zones d'intervention après travaux et le maintien de la propreté du chantier pendant toute la durée des opérations ;
- Les interventions seront réalisées dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation du travail en vigueur.

Caractéristiques techniques :

- *Dalles démontables en laine de verre ou fibre minérale, finition blanche, surface lisse ou légèrement structurée*
- *Format 600 x 600 mm*
- *Performance acoustique $A_w = 1$*
- *Ossature métallique apparente en T galvanisé laqué blanc avec cornières de rive périphériques assorties*
- *Classement de réaction au feu : A1*
- *Plénum minimum à définir selon intégration des réseaux techniques*

Localisation :

Ensemble de la zone concernée par les travaux, y compris local ascenseur.

